



REPERAGE AVANT-TRAVAUX L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL DANS LES SOLS ET ROCHES EN PLACE



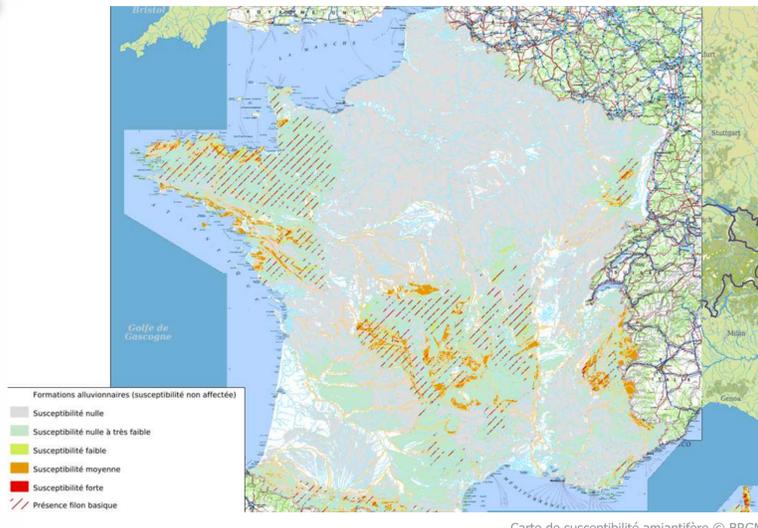
QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL ?

L'amiante désigne des **minéraux naturels à la texture fibreuse** (e.g. chrysotile, crocidolite) exploités par l'industrie avant 1997. Par définition, ces fibres d'amiante sont présentes dans certains sols et certaines roches sur des terrains constructibles.

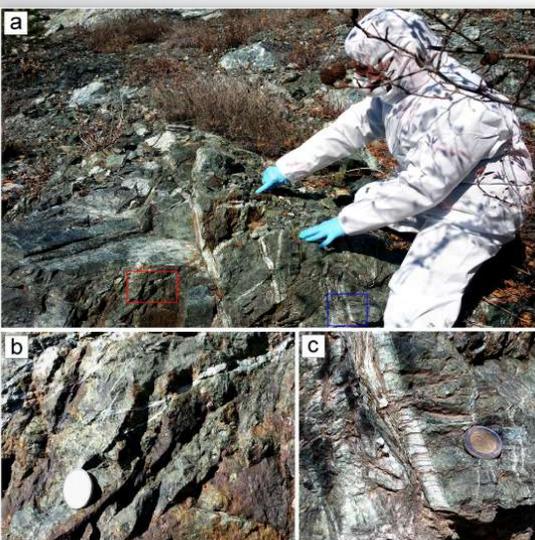
Où ? Dans les **massifs montagneux actuels ou anciens** et leurs bassins d'avant-pays (Massif Central, Alpes, Pyrénées, Corse, Bretagne).



Affleurement de serpentinite en Auvergne © BRGM



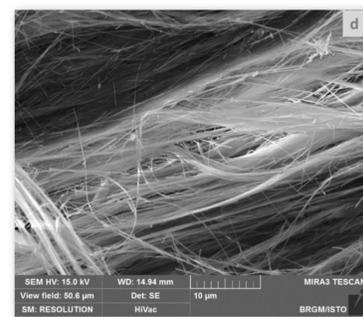
Carte de susceptibilité amiantifère © BRGM



Chrysotile en veine dans des serpentinites, Italie (Bloise et al., 2020)

QUELS DANGERS LIÉS A L'AMIANTE ENVIRONNEMENTAL ?

Lorsque les fibres microscopiques sont libérées par action mécanique (fracturation de la roche à l'affleurement, terrassement, etc.), elles sont susceptibles s'être inhalées par le personnel de chantier. L'amiante est cancérogène et considérée comme la 2^{ème} cause de maladie professionnelle.



Fibres de chrysotile vue au microscope © BRGM

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

La repérage avant-travaux est obligatoire depuis la publication de la **publication de la norme NF P 94-001** de novembre 2021 qui définit la méthodologie applicable au repérage de l'amiante environnemental dans les sols et roches en place.

QUI EST CONCERNÉ PAR LE REPÉRAGE ?

Donneurs d'ordre, maîtres d'oeuvre, entreprises de travaux...
Tous les acteurs de la construction ont **obligation de demander un repérage avant le commencement des travaux de reconnaissance géotechnique, forages, fondations, terrassement,...**

QUI PEUT RÉALISER UN REPÉRAGE ?

Seul un « **géologue opérateur de repérage** » (GOR) est habilité à réaliser une mission de repérage qui requiert de solides connaissances en géologie / pétrographie / minéralogie et de l'expérience de terrain. Le géologue opérateur doit également être **certifié SS4 encadrant**.



COMMENT SE DÉROULE UN REPÉRAGE ?

Mission A0
Etude documentaire

Rapport A0 sous 3 jours

Présence potentielle

Absence d'amiante

Mission A1/A2
Visite de site, échantillonnage, analyses laboratoire

Présence avérée

Absence d'amiante

Début des travaux avec précautions requises

Début des travaux

Votre contact :

Sébastien LEIBRANDT (Dr.)
Géologue opérateur de repérage amiante environnemental
geologue@tudsols.com



Fibres de chrysotile © BRGM